

**Manitoba.** Le Manitoba a produit une petite quantité d'hydrocarbures liquides et n'a pas produit de gaz naturel. On n'a pas fait de travaux d'exploitation ou d'exploration durant l'année, sauf deux forages sauvages.

**Yukon, Territoires du Nord-Ouest et îles de l'Arctique.** Cette région a produit peu de pétrole en 1972. Les forages d'exploration ont augmenté de 21% pour atteindre 574,102 pieds. On a découvert du pétrole dans l'île Richards, dans le delta du Mackenzie. Deux découvertes antérieures dans les environs de la péninsule Tuktoyaktuk n'ont pas été mises en valeur. On a fait quatre découvertes de condensats de gaz dans la région en 1972, dont certaines seront probablement d'une grande importance. La Panarctic Oils Ltée a fait sa première découverte de pétrole dans l'île Ellesmere en 1972. Cette découverte s'est avérée non rentable, mais elle confirme la présence de pétrole. La Panarctic a aussi annoncé une découverte de pétrole léger dans l'île Thor. On effectuera encore des forages en vue de déterminer si la zone découverte se situe en bordure d'un plus vaste réservoir.

La production de gaz naturel a augmenté considérablement par suite du prolongement du pipeline à partir du nord-est de la Colombie-Britannique jusqu'au champ de Pointed Mountain dans le sud-ouest des Territoires. Les travaux se sont poursuivis dans le delta du Mackenzie et dans les îles de l'Arctique. Dans le delta du Mackenzie, une grande partie des forages a été effectuée au début de l'année dans les alentours de la côte ouest de l'île Richards où l'on avait achevé l'aménagement d'un puits de découverte de gaz à la fin de 1971. Un certain nombre de sociétés ont annoncé de nombreuses découvertes de gaz dans la région. Dans les îles de l'Arctique, la Panarctic a foré deux puits afin de délimiter un réservoir dans l'île Melville qui révèle la présence d'un vaste gisement. On a également signalé d'autres découvertes de gaz dans les îles Melville et Roi-Christian. Aucune nouvelle découverte n'a été faite dans les régions situées au sud du delta du Mackenzie.

On estime qu'il faut une réserve reconnue de gaz naturel de 15 billions de pieds cubes (billions de  $\text{pi}^3$ ) pour justifier la construction d'un pipeline à partir du delta du Mackenzie, et de 35 billions de  $\text{pi}^3$  pour justifier la construction d'un pipeline à partir des îles de l'Arctique.

**Est du Canada.** Une nouvelle découverte de gaz humide a été effectuée à sept milles au sud-ouest de la découverte précédente sur la pointe ouest de l'île de Sable au large de la côte est du Canada. Le nouveau puits, le Mobil Tetco Thebaud P-84, a récupéré d'importantes quantités de gaz à partir de cinq zones distinctes, dont certaines produisaient également des condensats. L'équipe de la Mobil Oil Canada, Ltd. et de la Texas Eastern Transmission Corporation utilise actuellement une plate-forme de forage à l'extrémité ouest de l'île pour la mise en exploitation du gisement de pétrole et de gaz qu'elles ont découvert en 1971. De plus, il y avait à la fin de 1972 quatre installations de forage semi-submersibles en activité au large de la côte est. L'Ontario a produit de petites quantités de pétrole et de gaz. Les forages ont diminué de 8% pour s'établir à 232,002 pieds en 1972. On a fait au cours de l'année quelques petites découvertes de pétrole et achevé un certain nombre de puits pour l'extraction du gaz. L'exploration s'est poursuivie dans la région de la baie d'Hudson et on prévoyait d'autres forages au large de la côte.

## 12.2 Aide officielle à l'industrie minière

### 12.2.1 Aide fédérale

Le gouvernement fédéral aide l'industrie minière en lui procurant des renseignements précis d'ordre géologique, géophysique, topographique, géodésique, géographique et marin, renseignements qui sont essentiels à la découverte et à la mise en valeur des ressources minérales du Canada; en fournissant, grâce à des recherches en laboratoire et en usine-pilote, des renseignements techniques sur le traitement des minerais, des minéraux industriels et des combustibles; en prévoyant certains adoucissements fiscaux; et en apportant un appui financier et technique à l'industrie de l'or en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

**Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.** Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été créé le 1<sup>er</sup> octobre 1966 par la Loi sur l'organisation du gouvernement (S.R.C. 1970, chap. E-6). En plus des cadres administratifs, le ministère comprend trois secteurs: Science et technologie, Exploitation minière et Énergie.